



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE D'INSTALLATION
DU 9 JANVIER 2017

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU

Les membres du Conseil communautaire, convoqués par lettre en date du 26 décembre 2016, se sont réunis dans la Salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h05 sous la présidence de M. Hubert Faivre, Doyen d'âge de l'assemblée. Après l'appel nominal auquel procède Mme Anaïs MORDRET, secrétaire de séance, le Conseil communautaire :

☞ **PROCEDE** à l'élection du Président d'Evreux Portes de Normandie :

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	112
Nombre de bulletins blancs	1
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	111
Majorité absolue	56

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Guy LEFRAND	88	Quatre-vingt huit
M. Gérard SILIGHINI	22	Vingt deux
M. Sylvain BOREGGIO	1	Un

Monsieur Guy LEFRAND a été proclamé Président et immédiatement installé.

M. Guy LEFRAND reprend la présidence de l'assemblée.

☞ **FIXE (moins 6 abstentions) à 15** le nombre de Vice-présidents d'Evreux Portes de Normandie et à **2** le nombre de conseillers communautaires membres du Bureau

☞ **PROCEDE** à l'élection des Vice-présidents et des autres membres du Bureau

Les résultats des élections des Vice-présidents sont les suivants :

Election du premier vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	112
Nombre de bulletins blancs	17
Nombre de suffrages déclarés nuls	2
Nombre de suffrages exprimés	93
Majorité absolue	47

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Sylvain BOREGGIO	90	Quatre-vingt dix
M. Gérard SILIGHINI	1	Un
M. Serge MASSON	1	Un
M. Jean-Pierre MOREL	1	Un

Monsieur Sylvain BOREGGIO a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

Election du deuxième vice-président**Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées)	112
Nombre de bulletins blancs	6
Nombre de suffrages déclarés nuls	2
Nombre de suffrages exprimés	104
Majorité absolue	53

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Bruno GROIZELEAU	101	Cent un
Mme Catherine BENARD	3	Trois

Monsieur Bruno GROIZELEAU a été proclamé 2^{ème} vice-président et immédiatement installé.

Election du troisième vice-président**Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées)	112
Nombre de bulletins blancs	/
Nombre de suffrages déclarés nuls	/
Nombre de suffrages exprimés	112
Majorité absolue	57

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Xavier HUBERT	87	Quatre-vingt-sept
M. Serge MASSON	25	Vingt-cinq

Monsieur M. Xavier HUBERT a été proclamé 3^{ème} vice-président et immédiatement installé.

Election du quatrième vice-président**Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées)	112
Nombre de bulletins blancs	2
Nombre de suffrages déclarés nuls	/
Nombre de suffrages exprimés	110
Majorité absolue	56

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Daniel DOUARD	80	Quatre-vingts
M. Serge MASSON	30	Trente

Monsieur M. Daniel DOUARD a été proclamé 4^{ème} vice-président et immédiatement installé.

Election du cinquième vice-président**Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées)	112
Nombre de bulletins blancs	2
Nombre de suffrages déclarés nuls	/
Nombre de suffrages exprimés	110
Majorité absolue	56

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Driss ETTAZAOUI	82	Quatre-vingt-deux
M. François GANTIER	28	Vingt-huit

Monsieur M. ETTAZAOUI Driss a été proclamé 5^{ème} vice-président et immédiatement installé.

Election du sixième vice-président**Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées)	112
Nombre de bulletins blancs	4
Nombre de suffrages déclarés nuls	/
Nombre de suffrages exprimés	108
Majorité absolue	55

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Stéphanie AUGER	81	Quatre-vingt-un
M. Serge MASSON	24	Vingt-quatre
Mme Ketty REVEL	1	Un
M. Michel DULONDEL	1	Un
Mme Nicole DURANTON	1	Un

Mme Stéphanie AUGER a été proclamée 6^{ème} vice-présidente et immédiatement installée.

Election du septième vice-président**Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées)	112
Nombre de bulletins blancs	3
Nombre de suffrages déclarés nuls	/
Nombre de suffrages exprimés	109
Majorité absolue	55

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Michel COCHON	68	Soixante-huit
M. Serge MASSON	36	Trente-six
M. Bernard BROCHOT	3	Trois
M. Claude BEHAR	1	Un
Mme Karène BEAUVILLARD	1	Un

Monsieur M. Michel COCHON a été proclamé 7^{ème} vice-président et immédiatement installé.

Election du huitième vice-président**Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées)	112
Nombre de bulletins blancs	/
Nombre de suffrages déclarés nuls	2
Nombre de suffrages exprimés	110
Majorité absolue	56

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Michel MOLINA	82	Quatre-vingt deux
M. Serge MASSON	22	Vingt-deux
Mme Francine MORIGLIANO	1	Un
Mme Stéphanie COSTANTIN	1	Un
M. Claude BEHAR	1	Un
Mme Anaïs MORDRET	1	Un
M. Raynald HAMEL	1	Un
M. Guy LESELLIER	1	Un

Monsieur M. Michel MOLINA a été proclamé 8^{ème} vice-président et immédiatement installé.

Election du neuvième vice-président**Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées)	112
Nombre de bulletins blancs	1
Nombre de suffrages déclarés nuls	/
Nombre de suffrages exprimés	111
Majorité absolue	55

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Guy DOSSANG	75	Soixante-quinze
M. Alain NOGAREDE	35	Trente-cinq
M. Jean-Luc BOUILLIE	1	Un

Monsieur M. Guy DOSSANG a été proclamé 9^{ème} vice-président et immédiatement installé.

Election du dixième vice-président**Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées)	112
Nombre de bulletins blancs	3
Nombre de suffrages déclarés nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	108
Majorité absolue	55

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Rosine COULONG	71	Soixante et onze
M. Serge MASSON	29	Vingt-neuf
Mme Ketty REVEL	1	Un
Mme Séverine GIPSON	1	Un
M. Claude BEHAR	1	Un
M. Alain NOGAREDE	2	Deux
Mme Patricia LEON	2	Deux
Mme Maryvonne HANNOTEUX	1	Un

Mme Rosine COULONG a été proclamée 10^{ème} vice-présidente et immédiatement installée.

Election du onzième vice-président**Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées)	112
Nombre de bulletins blancs	3
Nombre de suffrages déclarés nuls	2
Nombre de suffrages exprimés	107
Majorité absolue	54

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Ludovic BOURRELLIER	78	Soixante-dix-huit
Mme Michelle SAMSON	27	Vingt-sept
M. Serge MASSON	1	Un
Mme Sophie BOCAGE	1	Un

Monsieur M. Ludovic BOURRELLIER a été proclamé 11^{ème} vice-président et immédiatement installé.

Election du douzième vice-président**Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées)	112
Nombre de bulletins blancs	3
Nombre de suffrages déclarés nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	108
Majorité absolue	54

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Mohamed DERRAR	79	Soixante-dix-neuf
M. Serge MASSON	26	Vingt-six
Mme Michelle SAMSON	1	Un
Mme Marie-Martine COURSIN	1	Un
Mme Coumba DIOUKHANE	1	Un

Monsieur M. Mohamed DERRAR a été proclamé 12^{ème} vice-président et immédiatement installé.

Election du treizième vice-président**Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées)	112
Nombre de bulletins blancs	5
Nombre de suffrages déclarés nuls	/
Nombre de suffrages exprimés	107
Majorité absolue	54

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Claude ROYOUX	73	Soixante-treize
Mme Catherine BESNARD	30	Trente
M. Guy LESELLIER	1	Un
Mme Delphine PECQUEUX	2	Deux
M. Serge MASSON	1	Un

Monsieur M. Claude ROYOUX a été proclamé 13^{ème} vice-président et immédiatement installé.

Election du quatorzième vice-président**Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées)	112
Nombre de bulletins blancs	2
Nombre de suffrages déclarés nuls	/
Nombre de suffrages exprimés	110
Majorité absolue	56

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Arnaud MABIRE	87	Quatre-vingt-sept
M. Serge MASSON	18	Dix-huit
Mme Diane LESEIGNEUR	1	Un
Mme Stéphanie AUGER	1	Un
Mme Francine MORIGLIANO	1	Un
Mme Ketty REVEL	1	Un
M. Pascal VINE	1	Un

Monsieur M. Arnaud MABIRE a été proclamé 14^{ème} vice-président et immédiatement installé.

Election du quinzième vice-président**Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées)	112
Nombre de bulletins blancs	4
Nombre de suffrages déclarés nuls	/
Nombre de suffrages exprimés	108
Majorité absolue	55

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Rémi PRIEZ	77	Soixante-dix-sept
M. Claude BEHAR	24	Vingt-quatre
Mme Clarisse JUIN	3	Trois
Mme Maryvonne HANNOTEAU	1	Un
Mme Véronique BUCHE	1	Un
Mme Sabine MORLOK	1	Un
M. Serge MASSON	1	Un

Monsieur M. Rémi PRIEZ a été proclamé 15^{ème} vice-président et immédiatement installé.

Election du premier conseiller communautaire membre du Bureau**Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées)	112
Nombre de bulletins blancs	2
Nombre de suffrages déclarés nuls	/
Nombre de suffrages exprimés	110
Majorité absolue	56

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD	80	Quatre-vingts
M. Serge MASSON	26	Vingt-six
Mme Stéphanie LEBARBIER	1	Un
Mme Clarisse JUIN	1	Un
Mme Catherine BESNARD	1	Un
M. Véronique BUCHE	1	Un

Monsieur M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD a été proclamé conseiller communautaire membre du Bureau et immédiatement installé.

Election du second conseiller communautaire membre du Bureau**Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées)	112
Nombre de bulletins blancs	12
Nombre de suffrages déclarés nuls	4
Nombre de suffrages exprimés	96
Majorité absolue	49

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Max CONFAIS	57	Cinquante-sept
M. Robert CHAPLAIS	27	Vingt-sept
Mme Clarisse JUIN	1	Un
Mme Lisiane BANDELIER	1	Un
Mme Karène BEAUVILLARD	1	Un
Mme Patricia LEON	1	Un
M. Jean-Luc BOUILIE	1	Un
Mme Stéphanie AUGER	1	Un
M. Guy LESELLIER	1	Un
M. Rosine COULONG	1	Un
M. Alain NOGAREDE	2	Deux
M. Guy LEFRAND	1	Un
M. Véronique BUCHE	1	Un

Monsieur M. Max CONFAIS a été proclamé conseiller communautaire membre du Bureau et immédiatement installé.

☞ **DELEGUE à Monsieur le Président** d'Evreux Portes de Normandie, les attributions énoncées ci-après, ainsi, éventuellement, qu'aux Vice-présidents dans le cadre de l'article L2122-17 relatif à la suppléance :

- arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires
- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article [L. 1618-2](#) et au a de l'article [L. 2221-5-1](#), sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- réaliser les lignes de trésorerie d'un montant maximum de 10 Millions d'Euros ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- prendre toute décision concernant l'attribution des marchés et accords-cadres dont l'attribution ne relève pas de la compétence de la Commission d'Appel d'Offres mais de l'assemblée délibérante, en vertu du code des marchés publics ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- exercer, au nom d'Evreux Portes de Normandie, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que l'EPCI en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code
- intenter au nom d'Evreux Portes de Normandie les actions en justice ou défendre l'EPN dans les actions intentées contre elle ;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires ;
- donner, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme, l'avis d'Evreux Portes de Normandie préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article [L. 311-4](#) du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté, signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article [L. 332-11-2](#) du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux, et enfin signer les conventions à passer avec les communes membres de l'EPN, pour le reversement, par celles-ci, de la participation pour voirie et réseaux perçue au titre des travaux relevant des compétences de l'EPN ;
- exercer, au nom d'Evreux Portes de Normandie le droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du code de l'urbanisme ;
- exercer le droit de priorité défini aux [articles L. 240-1 à L. 240-3](#) du code de l'urbanisme ;
- prendre les décisions mentionnées aux articles [L. 523-4](#) et [L. 523-5](#) du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de l'EPN ;
- autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations dont l'EPN est membre ;
- saisir la Commission consultative des usagers des services publics locaux pour avis sur tout projet de délégation de service public, tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, tout projet de partenariat ou tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement

et HABILITE Monsieur le Président à subdéléguer à un ou plusieurs de ses Vice-présidents et conseillers communautaires délégués membres du Bureau, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation.

☞ **DELEGUE au Bureau communautaire** les décisions suivantes :

En matière d'Equilibre social de l'habitat :

- l'octroi des garanties d'emprunts aux organismes de logements sociaux lorsque les dossiers ont déjà fait l'objet d'octroi de subventions par le Conseil communautaire
- l'octroi aux particuliers, de primes et subventions sur travaux d'amélioration ou d'adaptation de l'habitat ou de rénovation énergétique, en complément des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ou de l'Etat, après délibération de principe du Conseil communautaire

En matière de Marchés publics :

- les autorisations de négocier les accords transactionnels quels que soient les montants
- la conclusion des protocoles d'accord transactionnels dont l'enjeu financier est inférieur à 50 000 €
- la constitution des groupements de commandes

En matière d'assurances :

- les décisions d'indemnisation des victimes lorsqu'elles ne sont pas prises en charge par l'assureur d'EPN

En matière de gestion des ressources humaines :

- toutes les décisions en matière de Gestion des Ressources Humaines, hormis le tableau des effectifs et le régime indemnitaire qui demeurent de la compétence du Conseil communautaire

En matière de gestion foncière :

- Les décisions modificatives d'actes de cession délibérés par le Conseil lorsque les modifications portent sur la raison sociale de l'acquéreur ou sur les modalités de paiement

Divers :

- Les demandes de subventions afférentes à des projets préalablement approuvés par le Conseil
- Les conventions à passer avec les concessionnaires (ex : ERDF, GRDF, Orange...)

DELEGUE au Bureau Communautaire, **en cas d'urgence**, toute décision à prendre au regard du planning du Conseil communautaire, à l'exception des domaines ci-dessous exclus par l'article L5211 – 10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- 1° du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances;
- 2° de l'approbation du compte administratif ;
- 3° des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article [L. 1612-15](#) ;
- 4° des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° de la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Et **DECIDE** que l'ordre du jour du Bureau faisant état des délibérations prises par le Bureau en vertu de la présente délégation sera envoyé à tous les conseillers communautaires en amont de la réunion du Bureau.

☞ **DECIDE (moins 11 abstentions)** la création d'un syndicat mixte fermé, constitué avec la Communauté de communes du Pays de Conches pour :

- assurer le portage des contrats de territoires auprès des pouvoirs publics, pour les actions définies par chacun des membres
- l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale sur l'ensemble de son territoire

ADOPTÉ les projets de statuts du syndicat, **SOLLICITE** de Monsieur le Préfet de l'Eure la création de ce syndicat mixte fermé et **DESIGNE** les 14 représentants d'EPN au sein du Conseil syndical du syndicat mixte. Ont été désignés en qualité de représentants d'Evreux Portes de Normandie au sein du syndicat mixte EPN / CCPC :

M. LEFRAND	M. COCHON
M. BOREGGIO	M. MOLINA
M. GROIZELEAU	M. DOSSANG
M. HUBERT	Mme COULONG
M. DOUARD	M. BOURRELLIER
M. ETTAZAQUI	M. MABIRE
Mme AUGER	M. PRIEZ

☞ **FIXE** la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à l'identique de celle du Conseil communautaire

☞ **ACCEPTE** la charge supplémentaire d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme du service commun compte tenu de la fusion GEA – CCPN, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des conventions d'adhésion au service commun pour les nouvelles communes qui en bénéficient et tout acte s'y rapportant, y compris les éventuels avenants et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de gestion du service commun entre EPN et la Ville d'Evreux, établissant la clé de répartition financière à 60% de financement EPN et 40% de financement Ville d'Evreux

☞ **AUTORISE le Président à ENGAGER, LIQUIDER et MANDATER**, jusqu'à l'approbation du BP 2017, les dépenses d'investissement concernées par la présente délibération, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement des crédits ouverts 2016 et les dépenses liés à une APCP dans la limite des crédits de paiement 2017, et ce conformément à l'article L1612-1 du CGCT

☞ **FIXE (moins 7 abstentions) :**

- le montant de l'indemnité de fonction du Président à 110 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique 1015,
- le montant de l'indemnité de fonction du 1^{er} et du 2^{ème} Vice-présidents à 66 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique 1015,
- le montant de l'indemnité de fonction du 3^{ème} au 15^{ème} Vice-présidents à 44 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique 1015,
- le montant de l'indemnité de fonction des conseillers communautaires membres du Bureau communautaire à 16 ,50 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique 1015

DECIDE que la présente délibération prend effet le 10 janvier 2017 pour le Président, celui-ci exerçant ses fonctions dès l'installation du Conseil communautaire, **DECIDE** que la présente délibération prend effet à la date de certification exécutoire de leurs arrêtés de délégation respectifs pour les Vice-présidents et les Conseillers communautaires ayant reçu délégation de fonctions et **DECIDE** que les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter, auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, une subvention à hauteur de 80% des montants d'indemnisation ci-dessous proposés :

- M. Michel BAZIRET : 87 248 €
- M. Fabien LEMARCHAND : 12 120 €
- M. Marc HEBERT : 43 348 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer une ultime proposition financière aux trois exploitants agricoles, dès accord définitif d'une subvention effective de l'AESN et **AUTORISE** le versement des sommes afférentes, le cas échéant :

- M. Michel BAZIRET : 87 248 €
- M. Fabien LEMARCHAND : 12 120 €
- M. Marc HEBERT : 43 348 €

☞ **DECIDE** de constituer une seule Commission d'Appel d'Offres permanente qui sera alors compétente pour tous les marchés de toute nature et **FIXE** les conditions de dépôt des listes que sont :

- Dépôt des listes auprès du service des Assemblées au plus tard le 20 janvier 2017,
- Ces listes devront comporter un maximum de dix noms sous peine de nullité,
- Ces listes doivent comporter un minimum de deux noms sous peine de nullité,
- L'ordre de la liste permettra d'affecter aux premiers postes y figurant le nombre de sièges de titulaires obtenus,
- Chacune des listes obtiendra un nombre identique de titulaire(s) et de suppléant(s), désignés suivant l'ordre de la liste

☞ **DECIDE** de constituer une seule Commission de Délégation de Service Public permanente qui sera alors compétente pour toutes les D.S.P. de toute nature et **FIXE** les conditions de dépôt des listes que sont :

- Dépôt des listes auprès du service des Assemblées au plus tard le 20 janvier 2017,
- Ces listes devront comporter un maximum de dix noms sous peine de nullité,
- Ces listes doivent comporter un minimum de deux noms sous peine de nullité,
- L'ordre de la liste permettra d'affecter aux premiers postes y figurant le nombre de sièges de titulaires obtenus,
- Chacune des listes obtiendra un nombre identique de titulaire(s) et de suppléant(s), désignés suivant l'ordre de la liste

☞ **DECIDE la mise en place des** différents moyens de paiement ci-après accessibles aux usagers d'Evreux Portes de Normandie et **AUTORISE** le Président à signer les conventions nécessaires à leur mise en place :

◆TIPI permet aux usagers de régler leurs factures en toute sécurité sans avoir à se déplacer en se connectant au site de paiement de la DGFIP. La plateforme de paiement est mise à disposition gratuitement sur le DGFIP.

◆Le TPE permet aux usagers de régler directement en régie par carte bancaire.

Les encaissements des cartes bancaires sont transcrits dans la régie de recettes, les fonds étant crédités directement sur le compte de dépôt de fonds de la régie concernée.

◆Le prélèvement permet d'effectuer des prélèvements bancaires.

◆Le TIP : possibilité d'un ajout de TIP aux factures permettant d'accélérer et de fiabiliser les encaissements.

◆Le CESU autorise tous types de chèques émanant des sociétés suivantes :

- UP,
- ED,
- SODEXO,
- NATIXIS INTERTITRES,
- GROUPE DOMISERVE,
- LA BANQUE POSTALE.

◆Les chèques vacances.